

SEANCE DU 23 MARS 2015

2015-03-031 - 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 67
Date de convocation : 17 mars 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à 18h00, le Conseil communautaire s'est réuni, à la Salle des Fêtes de Saint-Martin-de-Laye, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Noms	Présent	Pouvoir	Noms	Noms	Présent	Pouvoir	Noms
Président				Conseillers			
Philippe BUISSON	X			Claire BLONDEL			
Vice-Présidents				Conseillers			
Fabienne FONTENEAU	X			Nouredine BOUACHERA			
Jérôme COSNARD	X			Christophe DARDENNE			
Jean-Philippe LEGAL	X			Val DUCLOS	X		
Hélène ESTRADE		X	Anne BERTHOME	Michel GALAND			
Isabelle HARDY	X			Jean-Paul GARRAUD			
Alain PAIGNE		X	Jacques MESPLEDE	Monique JULIEN	X		
Anne BERTHOME	X			Gonzagues MALHERBE			
Corinne VENA YRE	X			Thierry MARTY		X	Jean-Philippe LEGAL
Sébastien LABORDE				Fabienne MONTAUD			
Jacques MESPLEDE	X			Patrick NVET	X		
Jean-François MARTINEZ	X			Annie POUZARGUE	X		
Sabine AGGOUN	X			Laurence ROUEDE	X		
Gérard HENRY	X			Agnès SEJOURNET		X	Sabine AGGOUN
Conseillers				Denis SIRDEY		X	Laurence ROUEDE
Jean-Louis d'ANGLADE				James SEYNAT	X		
Fabienne KRIER	X			Loïc MAGNAN	X		
Jean-Luc DARQUEST	X			Jean-Luc BARBEYRON	X		
David RESENDE	X			David REDON	X		
Sophie BLANCHETON	X			Joël BAYLE	X		
Sylvie BOISSEL	X			Jean-Claude ABANADES	X		
Odile BONHOMME-TIBY	X			Paquerette PEYRIDIEUX	X		
Véronique DICORRADO				Georges DELABROY	X		
Michel FOULHOX	X			Kléber AUDINET			
Philippe HEFTRE	X			Chantal DUGOURD		X	Jérôme COSNARD
Michelle LACOSTE	X			Alain MAROIS		X	Fabienne FONTENEAU
Francis PEJEAN		X	Annie ESTEBAN*	Philippe FAURT	X		
Bruno LAVIDALIE	X			Mireille CONTE-JAUBERT		X	Joël BAYLE
Philippe DURAND-TEYSSIER				Richard CROS			
Michel VACHER	X			Gérard MOULINIER	X		
Michel MILLAIRE	X			Marcel BERHOME	X		
Isabelle FEYRY				Chantal GANTCH	X		
Bernard NADEAU	X			Pierre-Jean MARTINET	X		
Jean-Louis ARCARAZ							
Catherine BERNADEAU		X	Isabelle HARDY	Sous-total	42	10	
				TOTAL Présents, ou ayant donné pouvoir			52

 Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

ADMINISTRATION GENERALE

CONVENTION D'ORGANISATION ET DE REMBOURSEMENT ENTRE LA VILLE DE LIBOURNE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU LIBOURNAIS – ANNEE 2015

Sur proposition de Monsieur le Président,

Vu les conventions d'organisation et de remboursement entre la Ville de Libourne et La Cali en date du 9 août 2012, du 5 décembre 2013 et du 11 juin 2014,

Dans le cadre du fonctionnement quotidien de ses services et équipements, La Cali peut être amenée à solliciter l'intervention de services de la Ville de Libourne, ou l'utilisation de certains équipements, dans une approche pragmatique et de mutualisation.

Afin de formaliser cette coopération, il est proposé de reconduire la convention dite « d'organisation et de remboursement » en ajustant la liste des services et équipements concernés, les modalités d'utilisation ainsi que les conditions de remboursement de La Cali à la commune. Cette convention concerne le fonctionnement général de l'administration communautaire, hors services et équipements transférés qui font l'objet de PV de transfert ou de conventions spécifiques.

Les champs couverts par la présente convention sont les suivants :

- Moyens humains
 - o Service de la fiscalité (observatoire fiscal) dans l'attente de la création d'un service commun,
 - o Service patrimoine et bureau d'étude, ateliers municipaux,
 - o Service de la voirie liée au transport urbain Calibus,
 - o Service mécanique,
 - o Service culturel.
- Moyens matériels
 - o Poste de distribution de carburant des ateliers municipaux,
 - o Garage municipal.

Un bilan d'exécution 2014 concernant l'utilisation des services et équipements de la Ville de Libourne est disponible auprès du secrétariat général.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 9 mars 2015,

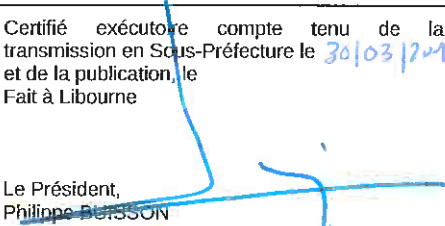
Après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité (52 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide:

- d'adopter le projet de convention avec la Ville de Libourne
- de mandater Monsieur le Président, ou son représentant, pour signer la convention entre la Ville de Libourne et notre établissement public.

Imputations budgétaires : chapitre 011 – compte 62878

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 30/03/2015 et de la publication, le
Fait à Libourne



Le Président,
Philippe BURSSON


Pour exécution conforme
Philippe BURSSON, Président,
de la Communauté d'Agglomération du Libournais